

## ORIENTATION DE GESTION

### Objectif de gestion

La SICAV OFI RS LIQUIDITES a pour objectif d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative associée à une performance égale à celle du taux moyen du marché monétaire au jour le jour EONIA capitalisé, net des frais de gestion + 5 bp, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'EONIA capitalisé. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen. Ticker Bloomberg : OISEONIA Index.

### Stratégie de gestion

La SICAV OFI RS LIQUIDITES met en place une stratégie de choix et d'utilisation de titres de créances et d'instruments du marché monétaire répondant à des critères de qualité et de prudence propres à la Société de Gestion.

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

La SICAV OFI RS LIQUIDITES est investie à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de créances et instruments du marché monétaire, à court et moyen terme, français et étrangers (zone euro et pays de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion), acquis par achat ferme, prise en pension ou toutes techniques assimilables.

La SICAV OFI RS LIQUIDITES sera investie à hauteur de 60% minimum dans des Emetteurs Leaders et Impliqués (les deux meilleurs catégories ISR) et de 75% minimum dans des Emetteurs Leaders, Impliqués et Suiveurs (les trois meilleures catégories ISR) dans des émetteurs qui ont des pratiques ESG globales en avance par rapport à leur secteur d'activité.

Afin de ne pas pénaliser ses performances, la SICAV s'autorise à investir dans des émetteurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse ESG (émetteurs n'ayant pas d'actions cotées notamment) dans la limite de 20%. S'il s'agit d'émetteurs susceptibles de

figurer de manière récurrente en portefeuille, ceux-ci feront l'objet d'une analyse ESG dans un délai d'un an.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts
- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...)
- dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux ES et de 30% pour la gouvernance), d'autre part d'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés (malus maximum de 0.75), et d'éventuels bonus liés à l'analyse des outils de pilotage de la RSE (bonus maximum de 1). Cette note ESG est calculée sur 10.

Au niveau de l'univers d'investissement d'OFI RS LIQUIDITES : L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (émetteurs privés internationaux soit environ 2700 actuellement, désignés ci-après par le terme « univers analysé ») : Cet univers comprend : les Emetteurs sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG (soit 15% des sociétés de l'univers analysé, les moins bien notées) Les autres sociétés de l'univers analysé sont réparties en 4 catégories représentant (85%/4) du nombre de sociétés : Incertains, Suiveurs, Impliqués, Leaders.

L'univers d'investissement éligible est défini par la limitation du pourcentage d'émetteurs les moins avancés dans le portefeuille.

Pour information, les incertains présentent de meilleures performances ISR que les « sous surveillance » puisqu'ils correspondent à la catégorie ayant un Score ISR supérieur aux 15 % les moins bons.

La SICAV adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr).

Les titres de créances sont soit à taux fixe soit à taux variable (EONIA) ou révisable (EURIBOR).

La SICAV investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par la SICAV est limitée à 397 jours, néanmoins, la SICAV pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieur ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de mesurer l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life – WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de mesurer l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity – WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres de créance libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devise »).

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent, au moment de l'acquisition : être considérés de haute qualité en application de la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit.

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à l'article 16 du Règlement MMF, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « Fonds Monétaires à court terme » ou « Fonds Monétaires standard ».

La SICAV OFI RS LIQUIDITES pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés français et étranger et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques de taux dans le but de réaliser l'objectif de

gestion. Les opérations sur les instruments dérivés ne peuvent être conclues que dans un but de couverture.

L'exposition au risque de change est nulle, la SICAV neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

La SICAV est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 0,5.

Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

### Profil des risques

La SICAV est un OPCVM classé « Monétaire ».

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

#### Risque de capital et de performance

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser.

#### Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque de variations des taux d'intérêts affectant les instruments de taux en portefeuille. L'exposition au risque de taux est limitée et portera marginalement sur la fraction des actifs investis à taux fixe.

#### Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Depuis le 12 février 2019, la SICAV a reçu son agrément MMF et répond à la classification Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard.

### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

### CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 10 juin 2019, il sera procédé au changement de statut juridique de la SICAV en FCP.

Le FCP conservera le même code ISIN, le même track record, et les mêmes caractéristiques que la SICAV.

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 30/09/2018 au 31/03/2019, la SICAV n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

### État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	1 453 282 922,49
Avoirs bancaires	151 811 995,68
Autres actifs détenus par l'OPC	111 157 658,39
Total des actifs détenus par l'OPC	1 716 252 576,56
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-401 682,71
Total des passifs	-401 682,71
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>1 715 850 893,85</b>

### Evolution de l'actif net

	31/03/2019	30/09/2018	28/09/2017	29/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	1 715 850 893,85	315 744 297,27	754 373 795,13	947 591 441,03	906 435 940,42	071 537 460,33
<b>Nombre de titres</b>						
Actions	393 312,3331	301 340,2449	400 706,2087	443 935,0993	434 487,5611	472 335,6961
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
en EUR	4 362,57	4 366,30	4 378,20	4 387,10	4 387,78	4 385,73
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
en EUR	-	-14,32	-3,54	-6,52	-2,19	14,55 <sup>(1)</sup>

(1) La capitalisation unitaire à partir de 30/09/2014 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est celle du résultat.

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	84,70	84,68
Actions	-	-
Obligations	16,40	16,40
AMADEUS CAP MARKT 0% 19/05/2019	0,12	0,12
AMCOR 4.625% 16/04/2019	0,17	0,17
ANHEUSER BUSCH 2% 16/12/2019	0,06	0,06
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV 1.875% 20/01/2020	1,33	1,33
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV 0.625% 17/03/2020	0,12	0,12
ANHEUSER-BUSCH INBEV NV FRN 17/03/2020	0,26	0,26
BMW FINANCE NV FRN 15/01/2021	1,17	1,17
BPE FINANCIACIONES 2% 03/02/2020	0,09	0,09
BRITISH TEL 1.125% 10/06/2019	0,26	0,26
CARLSBERG BREWERIES A/S 2.625% 03/07/2019	0,32	0,32
CONTINENTAL AG 0% 05/02/2020	0,88	0,88
DAIMLER AG 0.5% 09/09/2019	0,11	0,11
DAIMLER AG 2% 07/04/2020	0,10	0,10
DELHAIZE GROUP 3.125% 27/02/2020	0,08	0,08
ENI SPA 4.25% 03/02/2020	0,06	0,06
FCA BANK SPA IRELAND FRN 22/01/2020	1,16	1,16
FRAPORT AG 5.25% 09/2019	0,39	0,39
GAS NATURAL CAPITAL 6% 27/01/2020	0,11	0,11
IMPERIAL TOBACCO FINANCE 5% 02/12/2019	1,42	1,42
INTESA SANPAOLO SPA 1.125% 14/01/2020	0,32	0,32
JCDECAUX SA FRN 24/10/2020	0,15	0,15
LEASEPLAN CORPORATION NV 1% 08/04/2020	0,42	0,42
MEDIOBANCA SPA 0.75% 17/02/2020	0,08	0,08
RCI BANQUE SA 1.125% 30/09/2019	0,10	0,10
RENTOKIL INITIAL 3.375% 24/09/2019	0,40	0,40
SAFRAN SA FRN 13/07/2020	0,47	0,47
SAFRAN SA VAR 28/06/2019	0,97	0,97
SANTAN CONSUMER FINANCE 0.75% 03/04/2019	0,23	0,23
SANTAN CONSUMER FINANCE FRN 18/01/2021	1,17	1,17
TELEFONICA EMISIONES SA 4.71% 20/01/2020	1,81	1,81
VOLKSWAGEN FIN SERV AG FRN 15/02/2021	0,64	0,64
VOLVO TREASURY AB FRN 10/01/2020	1,46	1,46
Titres de créances	68,29	68,28
ALTAREA ZCP 04/12/2019	0,58	0,58
ALTAREIT ZCP 11/12/2019	1,17	1,17
ATOS SE ZCP 06/08/2019	0,44	0,44
ATOS SE ZCP 12/07/2019	0,17	0,17
ATOS SE ZCP 14/06/2019	0,96	0,96
AUCHAN HOLDING ZCP 14/02/2020	1,17	1,17

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
AUCHAN HOLDING ZCP 19/11/2019	0,20	0,20
AXA BANQUE E3R+0.33% 08/01/2020	1,46	1,46
BNP PARIBAS SA EONICAP+0.18% 13/01/2020	2,91	2,91
BPCE EONICAP + 0.21% 08/01/2020	2,91	2,91
BPCE EONICAP+0.21% 10/01/2020	2,91	2,91
BQUE FED CRT MUTU EONICAP+0.19% 06/01/2020	4,08	4,08
CARREFOUR BANQUE E3R + 0.50% 07/02/2021	0,58	0,58
COMMERZBANK ZCP 05/06/2019	1,17	1,17
CONTINENTAL AG ZCP 20/11/2019	1,34	1,34
CONTINENTAL AG ZCP 29/11/2019	0,35	0,35
COVIVIO SA ZCP 20/05/2019	0,58	0,58
CREDIT AGRICOLE S A EONICAP+0.20% 07/01/2020	2,91	2,91
CREDIT AGRICOLE S A EONICAP+0.20% 10/01/2020	2,91	2,91
CREDIT AGRICOLE SA EONICAP+0.19% 30/12/2019	1,17	1,17
CREDIT INDUSTRIEL ET COM EONICAP+0.19% 06/01/2020	4,08	4,08
DAIMLER INTERNAT FI ZCP 10/07/2019	0,58	0,58
DEUTSCHE BANK AG ZCP 08/01/2020	2,92	2,91
DEUTSCHE BANK AG ZCP 13/02/2020	0,58	0,58
EIFFAGE E3R+0.65% 22/01/2021	0,58	0,58
EIFFAGE ZCP 13/12/2019	0,87	0,87
F MARC DE LACHARRIE ZCP 09/12/2019	1,46	1,46
FCA BANK SPA ZCP 09/12/2019	1,75	1,75
ILIAD ZCP 15/07/2019	0,73	0,73
ILIAD ZCP 19/08/2019	1,08	1,08
IM CAPITALS LTD ZCP 12/08/2019	0,44	0,44
IMPERIAL BRANDS FIN ZCP 10/04/2019	1,17	1,17
INFENICO GROUP SA ZCP 24/07/2019	0,27	0,27
ING BANK NV EONICAP+0.18% 06/01/2020	2,62	2,62
ING BANK NV EONICAP+0.19% 13/01/2020	1,46	1,46
INGENICO GROUP SA 13/06/2019	0,79	0,79
INGENICO GROUP SA ZCP 09/12/2019	1,17	1,17
INGENICO GROUP SA ZCP 11/02/2020	0,58	0,58
INTESA SANPAOLO BAN ZCP 09/12/2019	1,46	1,46
JC DECAUX SA ZCP 21/10/2019	0,61	0,61
MEDIOBACA INTERNAT ZCP 09/12/2019	1,46	1,46
NATIXIS SA EONICAP+0.20% 04/01/2020	1,75	1,75
PSA BANQUE FRANCE E3R+0.34% 17/09/2020	0,58	0,58
PSA BANQUE FRANCE E3R+0.52% 12/02/2021	0,58	0,58
PSA BANQUE FRANCE ZCP 09/12/2019	2,92	2,92
SEB SA E3R + 0.50% 04/02/2021	0,29	0,29
SEB SA E3R+0.50% 14/12/2020	0,58	0,58
SES SA ZCP 28/06/2019	2,04	2,04
SOPRA STERIA GROUP E3R+0.30% 22/01/2020	0,87	0,87

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SOPRA STERIA GROUP ZCP 03/07/2019	0,12	0,12
VICAT ZCP 05/02/2020	0,29	0,29
VICAT ZCP 16/01/2020	1,05	1,05
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM ZCP 16/09/2019	0,58	0,58
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	6,40	6,40
OPC à capital variable	6,40	6,40
BNP PARIBAS MONEY 3M	4,70	4,70
UNION +	1,70	1,70
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	1 467 815 196,24	1 194 968 286,04
Actions	-	-
Obligations	188 813 226,04	165 159 064,74
Titres de créances	1 279 001 970,20	1 029 809 221,30

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,  
au cours de la période de référence (suite)**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	496 446 098,17	505 011 156,84
OPC à capital variable	496 446 098,17	505 011 156,84

**Promoteurs :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
**Société de Gestion :** OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris  
**Dépositaire et Conservateur :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris  
**Gestion administrative et comptable :** SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris